

A MESSAGE FROM YOUR COMPONENT CREW REST COMMITTEE



UN MESSAGE DU COMITÉ DU REPOS DE L'ÉQUIPAGE DE LA COMPOSANTE

New Service Enhancements And Onboard Crew Break/Rest

(This applies to Air Canada Mainline only)

On October 21st, our Component Officers issued a bulletin pertaining to the new service changes, reporting for duty, pre-flight and boarding safety checks and duties. If you missed that bulletin, please click [HERE](#). The Component Crew Rest Committee would like to compliment the recent Component Officer's bulletin by reminding the membership of your contractual onboard crew break and rest times.

LOU28

**Flights scheduled or re-forecasted on day of departure of 7:01hrs-8:00hrs gate to gate flying time
- Cabin Crew are permitted to take a break for up to one (1) hour

Flights scheduled or re-forecasted on day of departure of 8:01hrs-11:29hrs gate to gate flying time
- Cabin Crew are permitted to take a break for one (1) hour

B14, LOU18, LOU22A, LOU22B

Rest periods have been negotiated for long range flying and are as follows:

- B14 two (2) hours of rest

- LOU18 a **minimum** of two and a half (2.5) hours of rest for a duty day up to 14:59hrs
LOU18 four (4) hours of rest for a duty day 15:00hrs or greater

- LOU22A four (4) hours of rest for a duty day up to 17:10hrs
LOU22A four and a half (4.5) hours for a duty day 17:11 or greater

- LOU22B five (5) hours of rest for a duty day up to 18:45hrs
- LOU22B five and a half (5.5) hours of rest for a duty day 18:46hrs or greater

With the exception of (**) LOU28 flights of 7:01hrs-8:00hrs, the service specifications may need to be modified for crew to obtain their full contractual break/rest times. In such cases, the SD should submit an eOBR simply stating that the service sequence was modified so that the crew can obtain their contractual break/rest times.

In Solidarity,

Component Crew Rest Committee

Robert Hatfield
Chairperson
crewrest@accomponent.ca

Caroline Lozeau-Gélinas
Local 4091
crewrest@accomponent.ca

Michelle Duhaney
Local 4092
michelled@local4092.ca

Lorna Holmes
Local 4094
crewrest@accomponent.ca

Shelley Verk
Local 4094
crewrest@accomponent.ca

Yvette Nakamoto
Local 4095
crewrest@accomponent.ca

Nouvelles améliorations du service et pause/repos de l'équipage à bord

(Ceci s'applique uniquement à l'exploitation principale d'Air Canada)

Le 21 octobre, nos officiers de composante ont publié un bulletin concernant les nouveaux changements de service, la prise de service, les contrôles de sécurité avant le vol et à l'embarquement et les devoirs. Si vous avez manqué ce bulletin, veuillez cliquer [ICI](#). Le comité de repos de l'équipage de l'Élément aimerait compléter le récent bulletin de l'agent de l'Élément en rappelant aux membres les temps de pause et de repos contractuels de l'équipage à bord.

Lettre d'entente 28

****Vols programmés ou prévus le jour du départ de 7h01 à 8h00 de vol porte à porte**
- L'équipage de cabine est autorisé à prendre une pause d'une (1) heure maximum

Vols programmés ou reprogrammés le jour du départ de 8h01 à 11h29 de vol porte à porte
- Le personnel de cabine est autorisé à prendre une pause d'une (1) heure

R14, Lettre d'entente 18, Lettre d'entente 22A, Lettre d'entente 22B

Les périodes de repos ont été négociées pour les vols de longue distance et sont les suivantes:

- R14 deux (2) heures de repos

- Lettre d'entente 18 un **minimum** de deux heures et demie (2,5) de repos pour une journée de service jusqu'à 14 h 59

Lettre d'entente 18 quatre (4) heures de repos pour un jour de service de 15 heures ou plus

- Lettre d'entente 22A quatre (4) heures de repos pour un jour de service jusqu'à 17 h 10

Lettre d'entente 22A quatre (4,5) heures de repos pour un jour de service de 17:11 ou plus

- Lettre d'entente 22B cinq (5) heures de repos pour un jour de service jusqu'à 18h45

- Lettre d'entente 22B cinq heures et demie (5,5) de repos pour une journée de travail égale ou supérieure à 18 h 46

A l'exception des vols (***) Lettre d'entente 28 de 7h01 à 8h00, les spécifications de service peuvent devoir être modifiées pour que les équipages obtiennent leurs temps de pause/repos contractuels complets. Dans ce cas, le SD doit soumettre un eOBR indiquant simplement que la séquence de service a été modifiée afin que l'équipage puisse obtenir ses temps de pause/de repos contractuels.

En toute solidarité,

Le comité du repos de l'équipage de la composante

Robert Hatfield
Président
crewrest@accomponent.ca

Caroline Lozeau-Gélinas
Section Locale 4091
crewrest@accomponent.ca

Michelle Duhaney
Section Locale 4092
michelled@local4092.ca

Lorna Holmes
Section Locale 4094
crewrest@accomponent.ca

Shelley Verk
Section Locale 4094
crewrest@accomponent.ca

Yvette Nakamoto
Section Locale 4095
crewrest@accomponent.ca